

Décision

Générale

colonial

Décision n° 350 rapportant la décision n° 339 du 28 avril 1945.

n° 350

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 mai 1945

Numéro JO
n° 4 du 01/05/1945

Date du numéro
1 mai 1945

VISAS

Vul'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vul'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la Libération nationale

Vul'ordonnance du 17 septembre 1943 portant constitution d'une Assemblée consultative provisoire, ensemble les textes qui l'ont complétée ou modifiée

Vul'ordonnance du 21 avril 1944 portant organisation des pouvoirs publics en France après la libération

Vul'ordonnance du 3 juin 1944 substituant au nom de Comité français de la Libération nationale, celui de Gouvernement provisoire de la République Française

Vul'arrêté du 24 mars 1945 fixant le mode et les conditions de recrutement du personnel auxiliaire européen de la Côte Française des Somalis

Vul'la décision ne 339 du 28 avril 1945 portant licenciement de Mlle Perronnette,

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

— La décision n° 339 du 28 avril 1945 susvisée est rapportée. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera

J. CHALVET.